



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2020
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : M. Régis FORESTIER, Maire, Xavier BOSSUT, Sophie CURDY, Jean-François GAUDIN, Christine GABARROU, Nathalie GILSON, Séverine DESESQUELLES, Elise MOGEON, Nicolas MAURE, Sophie VERKARRE, Daniel MERCIER, Mélissa BERTHAUD, Nadine MONTFORT, Christine BUCCHARLES, Arnaud MAGREZ, Arnaud ESNAULT

Absent : Cyrille JEAN

Excusés : Didier JANCART, Patrick DUNAND

M. Arnaud ESNAULT a été élu secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal accepte l'avenant au bail à usage professionnel établi avec le Docteur Paoline LAPORTE.
- 2) Il décide de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits tous les frais engagés à l'occasion d'opération de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs.
Il fixe les tarifs applicables aux frais de secours à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin ou de fond :
 - 85 € pour les « fronts de neige et petits soins accompagnants »
 - 280 € pour les « pistes nordiques »
 - 280 € pour les « zones rapprochées » (A)
 - 480 € pour les « zones éloignées » (B)
 - 960 € pour les « zones exceptionnelles » (C)
 - 170 € en cas de transfert par motoneige avec luge vers le poste de secours du Praz-de-Lys
- 3) Il autorise le Maire à signer la convention avec la Société « ambulanceroth » et sollicite le remboursement par les victimes bénéficiaires des opérations de secours des frais engagés par la commune.
- 4) Il autorise le Maire à signer la convention avec la SARL GIFFR'AMBULANCES et sollicite le remboursement par les victimes bénéficiaires des opérations de secours, des frais engagés par la commune.
- 5) Il approuve l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise BERTHAUD relatif au marché de la tranche ferme Barbey haut d'un montant de 4 544,00 € HT soit 5 452,80 € TTC.
- 6) Il approuve le retrait de la commune de Saint-Sigismond pour la compétence « Etudes, acquisitions, viabilisation et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse – Bonneville » et par ce fait son retrait du SIVM du Haut-Giffre, et qu'aucune condition financière et patrimoniale ne s'applique à ce retrait.
- 7) Il décide de s'opposer au transfert de la compétence relative au PLU à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.
- 8) Il décide d'allouer la somme de 1 000 € pour aider les communes durement touchées par les intempéries dans les Alpes-Maritimes début octobre suite au passage de la tempête Alex.

Le Maire,
Régis FORESTIER

